

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2020

MISE SUR LE MARCHÉ DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 3358)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 133

présenté par
Mme Essayan

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 8 par les mots :

« , et des opportunités de développer la transition de la production de betterave vers l'agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous examinons aujourd'hui un projet de loi ré-autorisant l'utilisation des néonicotinoïdes sur la culture de betterave. La récolte cette année a, en effet, été gravement fragilisée par le virus de la jaunisse. Des alternatives existent, mais il faudra que les agriculteurs changent drastiquement leurs pratiques agronomiques.

Si la recherche des variétés résistances à la jaunisse est essentielle, celle-ci s'inscrit dans un temps long. Une autre possibilité pourrait consister dans le bio-contrôle. Il s'agit de trouver les moyens pour que les prédateurs réduisent fortement les populations de puceron. Cela nécessite notamment de donner une plus grande place aux végétaux.

L'article 1er de ce projet de loi prévoit la création d'un conseil de surveillance chargé du suivi et du contrôle de la recherche et de la mise en œuvre d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques contenant une ou des substances actives de la famille des néonicotinoïdes.

L'une des voies empruntées par les industriels est celle du sucre bio. En effet, le marché du sucre bio confirme des débuts prometteurs, après un lancement de production de sucre certifié bio en 2019.

Cet amendement d'appel, vise à inclure dans les réflexions concernant l'évolution de la filière betterave, la transition possible vers le bio, qui montre des signes encourageants de résistance à la maladie de la jaunisse. Nous savons que la transition d'un secteur vers le bio se fait également sur un temps long, c'est pourquoi, il me semble important qu'une partie du budget alloué à la recherche de solutions agronomiques permettant d'éviter les néonicotinoïdes, inclut une aide au développement de la filière bio.